

Argumentaires et motivations de Madame Isabelle Lemesle *présidente*
du Centre des Monuments Nationaux, CMN **et explications de Dan Sprinceana** *porteur*
du projet, créateur et directeur artistique du centre international de création artistique dédié à la sculpture du
parc de Saint-Cloud, et ceci depuis 2002.

Résumé des argumentaires et motivations de Madame Lemesle

1. « **Depuis le 1^{er} janvier 2008 j'occupe en toute illégalité...** », « **...nous avons une collaboration ponctuelle avec lui, et elle s'est achevée au 1^{er} janvier 2008...** », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

2. « **...tentatives de règlement amiable ont échoué...** », Isabelle Lemesle, Le Parisien, 28 décembre 2009.

3. « **... conditions de sécurité satisfaisantes...** », Isabelle Lemesle, Le Parisien, 28 décembre 2009.

4. « **...il voulait créer un centre international destiné à la sculpture...** », Hervé Pauchon, France Inter du 27 janvier 2010 - « **...son projet est un bon projet... mais pourquoi Dan Sprinceana plutôt qu'un autre artiste...** », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

5. « **... nous avons d'autres projets culturels sur ce lieu... nous avons des projets pédagogiques...** », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

6. « **...vous avez vu sont travail et celui issu des jeunes artistes européens (concours Brancusi) qui ont travaillé à son atelier ?** », Hervé Pauchon, France Inter du 27 janvier 2010 – « **...uniquement par des documents photographiques...** », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

7. « **...un bailleur public est comme un bailleur privé, si Dan Sprinceana s'installe chez vous pour une durée donnée... il doit partir un jour...** », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

8. « **...ça dépend si on est content de son travail, si ça me plaît bien on le garde...** », Hervé Pauchon, France Inter – « **... je ne suis pas dans cette attitude si ça me plaît bien ce qu'il fait, ce qu'il a fait... ça n'est pas notre mission service public culturel de nous dire que ça nous plaît bien ou non...** », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

9. « **...la création artistique se n'est pas notre mission...** », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

Explications de Dan Sprinceana

1. « Depuis le 1^{er} janvier 2008 j'occupe en toute illégalité... », « ...nous avons une collaboration ponctuelle avec lui, et elle s'est achevée au 1^{er} janvier 2008... », Isabelle Lemesle, présidente du Centre des Monuments Nationaux, CMN, France Inter du 27 janvier 2010.

Que Madame Isabelle Lemesle démontre dans quel document accepté par moi-même (contrat ou engagement) il est stipulé que je dois quitter les lieux à cette date. Je tiens à lui rappeler que le dernier contrat signé avec le CMN a été uniquement pour une prestation de services : directeur artistique du concours « Mémoire à Brancusi ». Il n'y a pas une seule ligne dans ce contrat, comme dans n'importe quel autre d'ailleurs, dans lequel je m'engage à une évacuation des lieux. De plus, ce dernier contrat de prestation a pris fin le 27 septembre 2007 et non au 1er janvier 2008 ! En réalité depuis septembre 2002 j'occupe cette endroit « sans titre ni droit », mais en même temps depuis septembre 2002 j'ai travaillé pour le CMN comme apporteur et développeur de projets et comme directeur artistique pour des opérations organisées « institutionnellement » par le Centre des Monuments Nationaux. Quand ceci arrange le CMN je suis « avec titre et droit » et lorsque l'on veut se débarrasser de moi je suis « sans titre ni droit » !

2. « ...tentatives de règlement amiable ont échoué... », Isabelle Lemesle, Le Parisien, 28 décembre 2009.

Je n'ai jamais eu un quelconque entretien avec la direction du CMN depuis un an. J'ai écrit à plusieurs reprises à Madame la Présidente, en lui demandant soit une concession sur le lieu (régulant un loyer...), soit de me mettre à son service comme salarié pour des opérations artistiques, soit de conditions de départ. Sa réponse a été toujours négative ! Donc, il n'y a eu aucune tentative de règlement amiable !

3. « ... conditions de sécurité satisfaisantes... », Isabelle Lemesle, Le Parisien, 28 décembre 2009.

En effet, pour toute justification, ces allégations reposent sur un rapport interne du service de maîtrise d'œuvre opportunément établi en août 2009 (pièce ci-jointe) qui ne permet absolument pas, contrairement à ce qui est avancé, d'invoquer un péril quelconque.

D'une part, ce rapport confirme que « la structure en bois ne présente pas de défaut de stabilité apparent ou de désordres importants » et du reste force est de constater qu'il n'est fait état par le CMN d'aucun projet de travaux relatif à une éventuelle reprise de ladite structure... D'autre part, ce rapport n'incrimine pas davantage la stabilité de la toiture concernant laquelle il est seulement fait état de problème d'étanchéité et d'humidité sans mention de risque quelconque d'effondrement de la charpente et sans mention non plus de dommages résultant de cette situation. Les désordres en question se limitent à la disparition sans conséquence de quelques tuiles, travaux qui ont été déjà réalisés le 5 octobre 2009, en ma présence et avec mon aide, par une entreprise privée. A peine une journée des travaux. Voir le devis de réparations ci-joint.

Par suite, la sécurité des lieux et des personnes susceptibles de le fréquenter n'est pas à ce jour menacée comme elle ne l'était pas du reste dans l'esprit du CMN lors de l'organisation des résidences d'artistes en 2004 et 2007 ou lors des diverses manifestations, expositions, journées portes ouvertes ayant accueilli un public nombreux. L'atelier a reçu depuis sa création des centaines de personnes, sans que le CMN s'inquiète pour leur sécurité !

4. « ...il voulait créer un centre international destiné à la sculpture... », Hervé Pauchon, France Inter du 27 janvier 2010 - « ...son projet est un bon projet... mais pourquoi Dan Sprinceana plutôt qu'un autre artiste... », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

Dans le privé on ne fait jamais ça ! Une personne compétente on la garde. Mais pourquoi donc se séparer de quelqu'un expérimenté, sérieux, professionnel ? Je tiens à vous préciser Madame Isabelle Lemesle que je suis celui qui a apporté ce projet de création : un centre destiné aux jeunes artistes pour créer une pépinière européenne des jeunes espoirs. Je suis celui qui a réalisé avec succès les deux opérations artistiques dans ce parc de Saint-Cloud (malgré les bâtons dans les roues de la part de l'ancien administrateur), et toujours celui qui a proposé un projet de développement de ce lieu, afin que ce parc puisse devenir un jour un « parc de sculptures ».

Je vous ai expliqué Madame Isabelle Lemesle pourquoi j'ai accepté de travailler si longtemps sans être rémunéré, pourquoi j'ai dépensé tant d'énergie et d'argent pour la réalisation de ces deux opérations, pourquoi ma passion et mon honnêteté sont allées au-delà des « misères » imposées par l'administrateur du

domaine... C'était pour montrer au CMN et au ministère de la Culture qu'il y a matière à aller plus loin : un lieu internationalement connu et reconnu dans le monde de la sculpture.

5. « ... nous avons d'autres projets culturels sur ce lieu... nous avons des projets pédagogiques... », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

Vous parlez de projets pédagogiques (?). Mais c'est exactement ce que je propose depuis quatre ans : créer des ateliers pédagogiques destinés aux élèves des écoles de villes environnantes ; des stages et cours de sculpture, tables rondes ; rencontres avec les artistes ; conférences sur l'art en général et sur la sculpture en particulier et tout cela autour de ce centre de création artistique destiné aux jeunes artistes européens. C'est exactement ce qui est marqué dans mon projet de Parc de Sculpture » et que j'ai fait depuis 2002.

Il est vrai que l'ancien administrateur du parc, Monsieur Gilles Bonneville, a tout fait pour m'évincer et s'approprier mon projet en le présentant à la direction du CMN de façon différente, comme si il était le sien.

Je suis en possession d'un courrier de Monsieur Le Roux, ex-directeur général du CMN, adressé le 26 mai 2008 à Madame Marie-Christine Labourdette, conseillère auprès de la ministre de la Communication, Madame Christine Albanel, dans lequel il propose la création des « pépinières européennes des jeunes artistes ». C'est exactement ce que je lui ai proposé, même par écrit, depuis la fin 2006. Il m'a répondu : « dès que l'ancienne école normale passera sous la tutelle du ministère de la Culture, et que si cette deuxième opération, « Mémoire à Brancusi », se termine bien, nous allons monter un projet en commun pour la création de ce centre et sous votre direction ». Je lui ai présenté une première mouture du projet « Parc de sculpture » dès le début 2007.

Bizarre cette coïncidence ! C'est un détournement d'idées, de projets, de travail fait... C'est du plagiat... Ceci est condamnable, surtout quand il s'agit d'une administration, de fonctionnaires d'état, c'est à dire, de nos représentants...

De plus, depuis des années je demande par écrit au CMN que s'il y a un projet culturel autre que je propose je me porte candidat, vu les projets que j'ai menés à bien, avec succès, depuis 2002...

6. « ...vous avez vu sont travail et celui issu des jeunes artistes européens (concours Brancusi) qui ont travaillé à son atelier ? », Hervé Pauchon, France Inter du 27 janvier 2010 – « ...uniquement par des documents photographiques... », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

Madame, vous êtes en poste depuis plus d'un an et demi. N'auriez vous jamais eu le temps, au moins une fois, de venir à l'atelier pour voir exactement de quoi il d'agissait ? De me connaître sur mon lieu de travail ? De voir ce que les autres artistes que j'ai accompagnés ont réalisé lors de ces deux concours financés par le CMN ? Pourtant vos bureaux ne sont qu'à 20 minutes du parc de Saint-Cloud !

7. « ...un bailleur public est comme un bailleur privé, si Dan Sprinceana s'installe chez vous pour une durée donnée... il doit partir un jour... » Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

Vous vous répétez Madame, il n'y a eu contractuellement aucun délai d'occupation... C'était une tacite acceptation-reconduction et ceci pour créer un centre permanent. L'ancien administrateur, Monsieur Gilles Bonneville, m'a promis à maintes reprises une concession sur ce lieu, il m'a promis une « officialisation » de cette activité... si ça marche ! Et maintenant quand j'ai démontré que ça marche... vous voulez m'expulser ?

8. « ...ça dépend si on est content de son travail, si ça me plaît bien on le garde... », Hervé Pauchon, France Inter – « ... je ne suis pas dans cette attitude si ça me plaît bien ce qu'il fait, ce qu'il a fait... ça n'est pas notre mission service public culturel de nous dire que ça nous plaît bien ou non... » Isabelle Lemesle.

Vous oubliez Madame Isabelle Lemesle de dire qu'une de votre mission en tant que présidente du CMN est d'augmenter la fréquentation des monuments qui vous ont été confiés par le ministère de la Culture... et que l'exposition « Mémoire de racines » a amené plus de 40 000 visiteurs au domaine de Saint-Cloud ! Et ceci sans aucun fond public (j'ai accepté de monter et d'animer cette exposition sans aucune rémunération !). Quelle autre manifestation artistique organisée par le CMN même a fait mieux ?

9. « ...la création artistique se n'est pas notre mission... », Isabelle Lemesle, France Inter du 27 janvier 2010.

Pourtant parmi les missions du CMN il y en a une qui devrait favoriser, sur les 100 monuments nationaux propriété de l'État, la vie culturelle, en concertation avec les directions régionales des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les réseaux d'institutions culturelles...